

# **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

## **§ 1**

### **Générale**

1. Les présentes Conditions Générales de Vente de AZ INTEC GmbH, Olbernhau (ci-après, "AZI"), sont applicables à tous les contrats, commandes et services, y compris les services de conseil, d'information et autres. Nous travaillons exclusivement dans les termes de nos Conditions Générales de Vente. Elles s'appliquent à toutes les relations d'affaires actuelles et futures. Conditions générales du client qui sont différentes, contradictoires ou supplémentaires ne feront pas partie du contrat, même en cas de leurs connaissances, à moins que leur validité soit expressément approuvée par écrit.
2. Nos offres sont sans engagement. Tout accord préalable devient obligatoire avec notre confirmation écrite. Le contenu de notre confirmation prévaut dans la relation contractuelle. Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables dans tous les cas. Même en absence de notre refus exprès, en cas de conflit entre les contenus, les conditions générales de nos partenaires contractuels s'appliquent uniquement aux parties conformes à nos Conditions Générales de Vente.
3. Le client peut céder à des tiers des droits de la relation contractuelle uniquement avec notre consentement écrit préalable.

## **§ 2**

### **Livraisons et délais de livraison**

1. Les estimations, les plans et autres documents dans le cadre des activités restent notre propriété même après qu'ils ont été envoyés. Nous nous réservons tous les droits d'auteur.  
Les documents ne peuvent être reproduits ou rendus accessibles à des tiers sans notre consentement écrit. Cela vaut également pour les périphériques

de stockage et d'autres types de stockage électronique de données et informations.

Sauf disposition contraire expresse, les documents appartenant à nos offres et/ou confirmations de commande, en particulier les plans, ainsi que les informations sur les performances et les poids doivent être considérées comme approximatives, en cas de différences normales dans les affaires.

2. Les délais de livraison ne sont pas contraignants, sauf accord contraire. Si un délai de livraison a été expressément convenu, l'exécution de cette obligation par nous présuppose la bonne exécution de ses engagements contractuels par le client. Le droit d'opposition pour contrat non exécuté reste inchangé. Le délai de livraison commence à partir de l'émission de la confirmation de commande, mais pas avant que toutes les approbations et les documents nécessaires à l'exécution de la commande ont été fournis et toutes les questions importantes ont été résolues. Le délai de livraison est considérée comme rempli si les produits commandés auront été expédiés à temps.
3. Le client peut résilier le contrat si son exécution est impossible ou, dans le cas de notre faute, si nous ne pouvons pas effectuer sa livraison dans un délai de grâce raisonnable fixé par le client. L'avis de résiliation doit être notifiée par écrit immédiatement après la survenance du motif de la résiliation.
4. Les demandes de dommages-intérêts par le client en raison de retard de livraison ou de non-exécution sont exclus, à moins que nous ne sommes pas responsables de négligence grave ou de faute intentionnelle par rapport aux obligations contractuelles.
5. En cas de non-acceptation de la marchandise par le client ou de sa violation d'autres obligations de coopération, nous sommes en droit de demander une indemnisation pour les dommages subis, y compris les frais supplémentaires. Nous sommes également en droit de résilier le contrat et exiger une compensation pour la perte subie en raison de la non-exécution du contrat si le client persiste dans la non-acceptation. Dans le cas d'un rejet définitif de la marchandise par le client aucun délai est demandé.
6. L'envoi des articles commandés a lieu aux frais du client, selon les règles convenues (départ usine, à la frontière allemande, FOB, CIF, etc.). Nous

déclinons toute responsabilité pour le choix du moyen d'expédition le moins coûteux. Les frais d'emballage sont facturés au client, ainsi que tous les coûts pour une assurance de transport fournie sur demande. Boîtes et caisses seront facturés au client au prix coûtant et non reprises.

7. Les livraisons partielles sont autorisées, même sans accord explicite.
8. Le risque est transféré au client au plus tard lorsque la marchandise quitte notre usine ou un entrepôt en service. Si la livraison est retardée, en dépit de notre préparation pour l'expédition, pour des raisons dont nous ne sommes pas responsables, le risque est transféré au client au plus tard à l'avis de marchandise prête.

Cela vaut également en cas de livraisons partielles ou si nous avons assumés des services supplémentaires tels que les frais de transport ou une livraison à destination. Dans les cas où une acceptation serait prévue, celle-ci est prévalent pour le transfert du risque. Cela doit être fait immédiatement à la date d'acceptation prévue ou, en alternatif, suite à notre avis de disponibilité pour l'acceptation. Le client ne peut pas refuser l'acceptation en cas de présence de défauts non matériels.

9. À la réception de la marchandise, le client doit obligatoirement remplir et envoyer à AZI sans frais le soi-disant "Gelangensbestätigung" (accusé de réception) conformément aux obligations de l'article 4, nr. 1b, et 6a de la loi sur la TVA allemande (*Umsatzsteuergesetz, UStG*) et en liaison avec la section 17a du règlement de l'application de la TVA allemande (*Umsatzsteuer-Durchführungsverordnung, UStDV*).

### **§ 3**

#### **Prix**

1. Dans le cas de livraison convenue dans les quatre mois à compter de la date de conclusion du contrat, les prix fixés à la date de conclusion du contrat seront applicables. Si la livraison est convenue pour une date au-delà des quatre mois, nous avons le droit de transférer au prix l'augmentation des coûts survenus, y compris l'augmentation des coûts des matériaux et des coûts de main-d'œuvre. Dans un tel cas les prix augmentés à la date de livraison seront applicables.

Pour transactions entre Sociétés nous nous réservons le droit jusqu'à la date de livraison de transférer dans le prix toute augmentation des couts de production et d'achat, y compris l'augmentation des coûts des matériaux et des coûts de main-d'œuvre, afin de garder inchangés nos marges.

Aucune augmentation de prix sera applicable en cas de retard de livraison imputable à nous. Aucune augmentation de prix sera également applicable si les augmentations des couts de production ou d'achat ne seront pas au moins supérieure à 50% des coûts de production ou d'achat pris comme base pour le calcul des prix convenus. Sur demande, nous pourrons justifier les raisons de l'ajustement des prix, ainsi que le calcul des montants.

2. Sauf autrement convenu, les prix s'entendent départ usine (EXW), y compris le chargement, mais à l'exclusion des emballages et du déchargement. Les prix sont soumis à la TVA selon la loi.

### **§ 4**

#### **Paiements**

1. Le paiement du prix d'achat, sauf autrement convenu, est entendu dans les 14 jours suivants la date de la facture (date de livraison) avec remise de 2 pour cent, ou dans les 30 jours suivants la date de la facture (date de livraison) net sans déduction, en espèces ou par virement bancaire sur nos comptes.

2. Le client ne peut pas compenser nos crédits ou exercer des droits de rétention correspondants, à moins qu'ils ne sont incontestables ou provenant d'un jugement définitif.
3. Si, après la conclusion du contrat, on prendra connaissance d'une situation financière défavorable du client ou d'une détérioration de son patrimoine, nous avons le droit, quels que soient les accords précédents, au paiement immédiat du prix d'achat ou d'exiger une garantie adéquate ou, si le client ne répond pas à nos demandes, de réclamer une indemnisation ou d'annuler le contrat après avis ou délai de grâce. D'autant plus que si nous devons recevoir des informations d'une possible faillite.

## **§ 5**

### **Réserve de propriété**

1. Nous conservons la propriété des biens achetés jusqu'au paiement intégral de tous les crédits relatifs à la relation d'affaires avec le client.
2. Dans le cas d'actions par le client contraires au contrat, y compris le non-paiement, nous nous réservons le droit de réclamer les biens achetés. En cas de récupération des produits par nous-mêmes, cela constituera la résiliation du contrat seulement si notifiée par écrit au client. Suite à la reprise des marchandises nous acquérons le droit d'en disposer et éventuelles recettes de leurs vente seront crédités au passif du client, déduction faite de raisonnables frais de vente.
3. Le client est tenu de gérer les produits avec soin. Si le client est un commerçant, il doit assurer la marchandise à ses frais contre le feu, l'eau et le vol à la valeur de remplacement .

4. Nous nous réservons la propriété de la marchandise quelle que soit sa forme ou sa phase de traitement. Le transfert de propriété du client selon le § 950 BGB est exclue. Le client acquiert la propriété potentielle en notre nom et garde tous les produits en notre nom.

Si nos produits sont mélangés ou combinés avec des biens meubles du client, le client nous transférera automatiquement la propriété ou copropriété des objets mélangés ou combinés et doit les garder soigneusement pour nous.

Le client acquiert le droit de combiner nos produits à une autre propriété seulement après le paiement intégral de tous les crédits relatifs à la relation d'affaires avec nous. Toutefois, si une telle combinaison a lieu, alors le §951 du BGB sera appliqué. Les revendications contractuelles, y compris les demandes de indemnisation, demeurent inchangées.

5. Le client doit sans délai nous informer de gages ou d'autres contraintes de tiers ainsi à pouvoir engager un recours conformément à l'article 771 du Code de procédure civile (Zivilprozessordnung, ZPO). Si le tiers est incapable de nous rembourser les frais judiciaires et extrajudiciaires d'un procès conformément à l'article 771, le client est retenu responsable des frais engagés par nous à la suite de la cause.
6. Le client est autorisé à revendre l'article acheté conformément à la normal pratique commerciale. Il nous cède, pour un montant égal au montant de la facture finale (y compris la taxe sur la valeur ajoutée) de notre créance, tous les crédits dont il a droit vers ses acheteurs ou des tiers de la vente d'un produit ou d'une similaire relation juridique. Et cela indépendamment du fait que nos produits sont transformés ou mélangés avant, ou ont été combinés avec des pièces mobiles. Nous acceptons cette cession. Le client est irrévocablement autorisée à percevoir, même après la cession. Notre droit de percevoir personnellement reste inchangé. Cependant, nous nous engageons à ne pas recouvrer la créance en tant que le client respecte ses obligations de paiement par les recettes reçues, qu'il ne tombe pas en retard de paiement et, en particulier, n'a pas demandé l'ouverture d'une procédure d'insolvabilité. Toutefois, si tel est le cas, nous pouvons exiger que le client nous informe des

créances cédées et des parties auxquelles elles sont dues, qu'il nous rend toutes les informations nécessaires pour la collecte et les documents qui les concernent, et qu'il informe les parties auxquelles elles sont dues à propos de la cession.

7. Nous nous engageons à libérer les garanties qui nous sont dues à la demande du client dans la mesure où la valeur de réalisation de nos titres dépasse la valeur des créances garanties de plus de 20%. Le choix de la garantie d'être libéré est notre.

## **§ 6**

### **Garantie de qualité et de responsabilité pour les défauts**

1. L'assurance de certaines propriétés est disponible uniquement avec l'inclusion explicite des propriétés dans le contrat. Nous nous réservons le droit d'améliorer et optimiser la qualité de nos produits. Une référence aux normes DIN comporte la description détaillée des marchandises, mais aucune garantie des caractéristiques. La fourniture d'échantillons ou d'éprouvettes est non contraignante et représente une garantie de qualité seulement si cela est expressément convenues par écrit.
2. Dans le cas où la transaction est une vente commerciale, les demandes du client pour les défauts présupposent qu'il a dûment rempli les fonctions d'inspection et de plainte dus conformément à l'article 377 du Code de commerce allemand (Handelsgesetzbuch, HGB). Les marchandises doivent être vérifiées immédiatement sur les défauts matériels et les dommages de transport. Les demandes doivent être présentées dans un délai de cinq jours ouvrables. La période commence lorsque les marchandises ont été inspectés et acceptés par le client.

Les droits légaux de toute garantie pour les défauts restent inchangées pour les transactions qui ne sont pas les ventes commerciales, y compris les droits des consommateurs sur les garanties pour les défauts.

3. Si un article acheté a un défaut, le client est premièrement uniquement autorisé à demander sa réparation ou un remplacement exempt de défauts.

En cas d'élimination du défaut ou de remplacement, nous sommes obligés de supporter tous les frais relatifs à l'intervention, y compris les frais de transport, voyage, main-d'œuvre et pour les matériaux, à condition qu'ils ne soient pas augmentés parce que les biens achetés ont été mis en un lieu autre que celui du contrat.

4. Si l'intervention échoue ou nous refusons son accomplissement parce qu'elle est associée à des coûts disproportionnés, le client a le droit de choisir d'exiger l'annulation du contrat ou de réduire le prix d'achat. Nos droits en raison de l'impossibilité d'accomplissement ne sont pas affectés.

## § 7

### Responsabilité totale

1. Toute responsabilité pour les dommages dépassant ce qui a été précédemment défini est exclue, quelle que soit la nature juridique de la réclamation présentée. Cela vaut en particulier pour les dommages résultant de *culpa in contrahendo* ou d'autres violations des obligations ou actions en responsabilité délictuelle pour la réparation des dommages conformément au § 823 du BGB. La responsabilité pour l'atteinte à la vie et à la santé, aux préjudices corporels, ainsi que pour une faute intentionnelle ou grave reste inchangée. Cela vaut également pour la responsabilité obligatoire en vertu de la loi allemande sur la responsabilité du produit. (Produkthaftungsgesetz).
2. La limitation de responsabilité pour les dommages en vertu de l'art. 1 est également applicable si le client exige le remboursement des dépenses inutiles au lieu d'une demande de dommages-intérêts au lieu de la performance.
3. Dans la mesure où notre responsabilité pour les dommages est exclue ou limitée, cela vaut également pour la responsabilité personnelle de nos employés, travailleurs, ouvriers, représentants et agents. (*Erfüllungsgehilfen*).



## **§ 8**

### **Protection des données**

Nous rappelons que les données obtenues sur le client dans le cadre de la relation d'affaires ou par rapport à celle-ci, indépendamment du fait qu'ils proviennent du client ou d'un tiers, sont stockées et traitées en conformité avec les exigences de la Loi fédérale sur la protection des données (*Bundesdatenschutzgesetz*).

## **§ 9**

### **Dispositions finales**

1. Olbernhau est le lieu de juridiction, à condition que le partenaire est un commerçant. Cependant nous avons le droit d'agir en justice au siège du partenaire contractuel.
2. Sauf indication contraire dans la confirmation de commande, le lieu d'exécution est Olbernhau.
3. La loi applicable est celle de la République fédérale d'Allemagne. L'application de la Convention des Nations Unies pour la vente internationale de marchandises est exclue.
4. Si une disposition individuelle de ces Conditions Générales de Vente est ou devient invalide, la validité des dispositions restantes ne sera pas affectée. Les parties s'engagent à remplacer les dispositions invalides avec celles ayant l'approximation la plus proche en termes économiques.
5. Les dérogations aux accords contractuels et les contrats de garantie doivent être établis par écrit. Cela vaut également pour la levée de l'exigence de l'écriture.

Olbernhau, 1 Octobre 2013